

M. CHARLTON: b)?

M. BLACKMORE: a).

L'hon. M. HARRIS: Tout l'article 86.

M. NOSEWORTHY: En réalité, notre principal objet est de montrer aux Indiens que nous tenons à faire d'eux des citoyens canadiens. Nous voulons qu'ils s'émancipent graduellement et nous leur conférons le droit de vote, mais en même temps nous leur enlevons quelques-uns des privilèges dont bénéficient actuellement les Indiens. Pour que ces derniers soient complètement émancipés, nous devons leur enlever les privilèges dont ils jouissent en tant qu'Indiens et les mettre sur un pied d'absolue égalité avec les blancs. L'Indien est dans une situation qui ressemble à celle de bien des gens, étant donné qu'il fut le premier possesseur de notre pays; de fait, ce sont les blancs qui se sont emparés de ce qui était auparavant la propriété de l'Indien. Nous avons refoulé les hommes de sa race dans les réserves, territoires dont en bien des cas l'homme blanc n'avait que faire et ne voulait pas, car ce sont parfois là les plus pauvres étendues de toute une région; par surcroît, nous avons permis quelquefois à nos compatriotes de chiper aux Indiens certaines des meilleures parties de leurs réserves. Je crois que nous pouvons nous montrer assez généreux, à cause du passé, et amener les Indiens à voter, à accepter la citoyenneté, sans pour cela que ces derniers soient obligés de renoncer à tous les privilèges auxquels ils ont droit en leur qualité d'Indiens et de premiers occupants du pays. Voilà l'attitude libérale et juste que nous devons adopter si nous voulons vraiment amener les Indiens à devenir des citoyens canadiens.

Je ne vois pas pourquoi l'Indien qui devient un citoyen sur toute la ligne ne pourrait pas, par le seul fait de son origine ethnique, avoir droit à certains privilèges particuliers. Je crois qu'il y a moralement droit.

L'hon. M. HARRIS: Naturellement, vous venez de vous prononcer en faveur d'une forme quelconque de rémunération devant être accordée à l'Indien dans les circonstances.

Je ne puis approuver tout ce que vous dites, car je nie qu'un ministère du gouvernement du Canada ait jamais permis à des blancs de chiper aux Indiens les meilleures parties de leurs réserves.

M. NOSEWORTHY: Un groupe d'Indiens m'a exprimé le désir de comparaître devant le Comité: cette délégation vous montrera qu'avec les années la meilleure partie de sa réserve lui a été chipée.

L'hon. M. HARRIS: Oui, mais on ne peut pas prouver la chose, voyez-vous.

M. NOSEWORTHY: Évidemment, il est assez difficile à un Indien de prouver quoi que ce soit au détriment d'un blanc.

M. FULTON: Que dire des taxes d'eau dans la réserve de Kamloops; ce problème n'a jamais reçu de solution. Au moins cinquante pour cent des faits sont là pour prouver que les Indiens ont été lésés dans leurs droits d'eau en ce qui concerne cette réserve.

L'hon. M. HARRIS: Oui, mais sur tel ou tel point particulier, je ne crois pas que nous devions nécessairement accorder foi à tous les griefs qu'élèveront Indiens et non-Indiens: les choses ne se sont pas toujours passées exactement comme l'affirment les uns ou les autres. Je n'entends discréditer par là aucun groupe d'Indiens en particulier, mais dans le cas que M. Noseworthy a en vue, je suis convaincu qu'il n'est pas au courant de tous les faits. La liste en est longue et compliquée. Je pourrais vous lire tout un mémoire sur le sujet et, à la fin de l'exposé, nous serions peut-être d'accord sur l'enchevêtrement des données existantes, mais aucun d'entre nous ne voudrait admettre que des blancs aient jamais chipé quoi que ce soit aux Indiens.

Si, d'après vous, notre Parlement doit quelque chose aux Indiens, si nous leur devons par exemple le droit de vote, en dédommagement de certains de ces